COMMUNE DE VALLABRIX
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames O. PERNIN-VIDAL, M. BOUCRY-FRAMMERY, M-H VAUX, et Messieurs B.RIEU, T. EVEILLEAU, D. FRANÇOIS, L.FRANÇOIS et C. GASSIN

Représentés : A-M IGNACE-SANGUIN (à O.PERNIN-VIDAL), V. BECAMEL (à C. GASSIN), V. MARTINEZ (à T.EVEILLEAU)

Absents:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, O.PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : le 24 mars 2021

2021 - 08 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 JANVIER 2021 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 28 janvier 2021 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Approuve le compte-rendu de séance du 28 janvier 2021 et ses délibérations.

2021-09- BUDGET PRINCIPAL COMPTE GESTION- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappellera que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil devront statuer sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2020 et déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2020 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

✓ Recettes de fonctionnement	482 380.43 €
✓ Dépenses de fonctionnement	356 702.86 €
✓ Excédent reporté de 2019	587 097.94 €
✓ Affectation au compte 1068	260 992.92 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2020	451 782.59 €
✓ Recettes d'investissement	706 882.91 €
✓ Dépenses d'investissement	554 103.83 €
✓ Déficit reporté de 2019	406 289.92 €
DEFICIT DE CLOTURE 2020	253 510.84 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-10- BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT	
✓ Résultat 2019 excédent	587 097.94 €
✓ Affectation au compte 1068	*- 260 992.92 €*
✓ Résultat 2020 excédent	125 677.57 €
EXCEDENT	451 782.59 €
INVESTISSEMENT	
✓ Résultat 2019 déficit	*- 406 289.92 €*
✓ Résultat 2020 excédent	152 779.08 €
DEFICIT	***- 253 510.84 €***

Afin d'affecter le résultat, il convient de prendre en compte les restes à réaliser suivants :

✓ Recettes d'investissement	21 000.00 €
✓ Dépenses d'investissement	24 500.00 €
DEFICIT	***- 3 500.00 €***

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation en réserve au compte 1068	257 010.84 €
✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	194 771.75 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-11- IMPOTS DIRECTS VOTE DES TAUX 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il incombe au conseil municipal de voter les taux du foncier bâti et du foncier non bâti afin de d'en déterminer les produits pour la commune. Il rappelle également la décision du gouvernement de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce qui modifie quelque peu les modalités de vote. Il propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux de l'année 2020, à savoir :

Foncier propriétés non bâties 45.00 %

Foncier propriétés 38.65 % (taux départemental inclus)

Voté à l'unanimité

2021-12- BUDGET PRINCIPAL BP 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	556 138.75 €	556 138.75 €
Investissement	623 010.84 €	623 010.84 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-13- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE GESTION- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappellera que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil devront statuer sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2020 et déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2020 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

✓ Recettes de fonctionnement	133 442.56 €
✓ Dépenses de fonctionnement	115 273.55 €
✓ Excédent reporté de 2019	171 018.94 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2020	189 187.95 €
✓ Recettes d'investissement	52 380.00 €
✓ Dépenses d'investissement	42 173.40 €
✓ Excédent reporté de 2019	2 480.51 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2020	12 687.51 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-14- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

✓ un excédent de fonctionnement de	189 187.95 €
✓ un excédent d'investissement de	12 687.51 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement comme suit :

✓ Affectation de l'excédent en fonctionnement	189 187.95 €
✓ Affectation de l'excédent en investissement	12 687.51 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-15- BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT BP 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2021, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	283 187.95 €	283 187.95 €
Investissement	185 637.51 €	185 637.51 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-16- BUDGET ANNEXE ZAC COMPTE DE GESION-COMPTE ADMINISTRATIF 2020

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappellera que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil devront statuer sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2020 et déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2020 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ZAC

Monsieur le Maire présentera au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 dont les résultats

peuvent se résumer comme suit
Aucune écriture durant l'exercice 2020, nous avons donc les résultats suivants :

Recettes de Fonctionnement	95 750.56 €
Dépenses d'Investissement	118 494.72 €
DEFICIT D'EXPLOITATION 2020	22 744.16 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

2021-17- BUDGET ANNEXE ZAC BP 2021

Pour rappel, le résultat du budget de la ZAC pour l'année 2019, est un
Déficit de 22 744.16 €.
Aucune écriture durant l'exercice 2020, nous pouvons donc établir le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	339 753.00 €	339 753.00 €
Investissement	236 989.44 €	236 989.44 €

Voté à l'unanimité moins une abstention

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18 heures 45.